

AVIS D'APPEL D'OFFRES

APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/157/T/2022-2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE NEUF SALLES DE CLASSE, UN BLOC DE DIRECTION ET UN BLOC DE LATRINE DE RWAVU 1

Date de Publication : 29.1.6./2023

Date d'ouverture des offres : 19.1.7./2023

1. Objet

« La Commune MUBIMBI » invite, par le présent Appel d'Offres, les candidats admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour les travaux de construction de neuf salles de classe, un bloc de Direction et un bloc de latrine de RWAVU 1 de la Commune MUBIMBI.

2. Financement du marché

La Commune de MUBIMBI vient d'obtenir du Fonds National d'Investissement Communal FONIC, un financement mis à sa disposition par l'Etat Burundais sur l'exercice 2022-2023 pour l'exécution des projets de développement socio-économique et communautaires. La Commune de MUBIMBI a l'intention d'utiliser ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché des travaux de construction de neuf salles de classe, un bloc de bureau et un bloc de latrine de RWAVU 1.

3. Mode de passation du marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert national tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Condition de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'un cas inéligibilité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés publics.

5. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté tous les jours ouvrables de **08heures précise à 15heures**, heure locale à l'adresse ci-après : **au Secrétariat de la Commune MUBIMBI**

Il peut également être obtenu physiquement à l'adresse ci-dessus sur présentation d'un bordereau de versement de : **100 000fbu** non remboursables : 50.000fbu sur le compte

N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB), et 50.000 fbu versés sur le compte n° 20578 ouvert à la COOPEC GIHOSHA au nom de la Commune MUBIMBI.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

6. Visite de site

Une visite de site sera organisée le 10/1/2023, le lieu de rencontre est au chef lieu de la Commune MUBIMBI à 10h00.

7. Délais de validité des offres.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de 90 jours calendaires à compter de la date limite de dépôt des offres.

8. Délai d'exécution

L'ensemble des travaux sont à réaliser dans un délai maximum de : **quatre (4) mois calendaires**

9. Lieu, date et heure limite de dépôt et d'ouverture des offres.

Les offres sous pli fermé parviendront au Secrétariat de la Commune MUBIMBI au plus tard le 19/1/2023 à 10 heures locales. Elles porteront obligatoirement la mention : **Offre pour les travaux de construction de neuf salles de classe, un bloc de Direction et un bloc de latrine de RWAVU 1 relatif au marché n° DNCMP/157/T/2022-2023**, à n'ouvrir qu'en séance publique du 19/1/2023 à 10 heures 30 min.

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission de **6 000 000 FBU**, la **présentation du cheque certifié n'est pas acceptable.**

Les offres seront ouvertes le 19/1/2023 à 10heures 30 minutes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent.

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 19/1/2023 à **10heures**. Toute offre reçue après la date limite sera rejetée à l'ouverture des offres.

10. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants dans la Salle de réunion de la Commune mentionnée ci-dessous au 19/1/2023 à **10heures 30minutes.**

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des Marchés Publics, un cadre requis par l'Autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouvertures des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la dite séance et donne copie à l'Autorité contractante. Il ne signe pas sur le PV d'ouverture des offres.

11. Critères de qualification

1.1. Les exigences en matière de qualifications sont:

Au niveau administratif :

1. La preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
2. La caution de soumission sous forme de garantie bancaire ou toute autre institution financière agréée suivant le modèle du DAO;
3. Une attestation délivrée par une banque commerciale ou toute autre institution financière agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché de 60 000 000 fbu;
4. Les Statuts du soumissionnaire (personne morale) ;
5. Une Attestation de non redevabilité aux impôts et Taxes délivrée par les services de l'OBR et en cours de validité;
6. Le Certificat d'Immatriculation Fiscale (copie);
7. Le Registre de commerce (copie);
8. Une Attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce et en cours de validité;
9. Une attestation de non redevabilité de l'INSS en cours de validité en original ;
10. Une Adresse fixe et connue du soumissionnaire.

Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés de travaux analogues et présenter des procès-verbaux de réception délivrés par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s). Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception).

Au niveau financier :

La preuve que l'entreprise est à mesure de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage.

A cet effet, l'entrepreneur doit fournir un chiffre d'affaire moyen annuel d'au moins de **cinq cent millions (500 000 000 FBU)** au cours des trois derniers années.

12. Critères d'évaluation des offres

L'évaluation des offres se fera sur base des critères techniques, financiers et économiques mentionnés dans les données particulières de l'appel d'offres, afin de déterminer l'offre la plus technique, conforme.

13. Allotissement

Le présent marché est constitué d'un seul lot.

Fait à MUBIMBI, le 28/06/2023

Ir Dismas HARIMENSHI
Administrateur de la Commune MUBIMBI
La Personne Responsable des Marchés Publics

